

**COMPTE – RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 26 mars 2021**

Présents :

M. Jean-Luc LEGRAND – Maire.

M. Jean-René CURLY, Mme Edith GRILLE, Mme Séverine SERGEANT – Adjoint.

M. Jean-François COULON, M. Marcel DODET, M. Cédric EICH, M. David FACON,

Mme Lucie FACON, Mme Anne-Marie FUMEY-HUMBERT, M. Guy MEURIOT,

M. Cédric MORLA, M. Philippe POUTHIER, Mme Eliane RODRIGUEZ,

M. Maxime MOUQUOD (arrivé à 21h00) – Conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Edith GRILLE.

La séance est ouverte à 20h30.

M. Jean-Luc LEGRAND présente l'urbanisme en cours et l'état-civil. Il demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : adhésion au club « Acheteurs » du Grand Dole.

Approbation du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Luc LEGRAND, maire, délibérant sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut être résumé ainsi (voir tableau ci-dessous), et déclare également que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice 2020	Fonctionnement	271 483.97 €	368 835.79 €
	Investissement	101 165.11 €	119 844.85 €

+

+

		Dépenses	Recettes
Reports de l'exercice n-1	Report en Fonctionnement		Excédent 2019 : 306 646.08 €
	Report en Investissement	Déficit 2019 : 71 791.43 €	

=

=

		Dépenses	Recettes
Résultats cumulés	Fonctionnement	271 483.97 €	675 481.87 €
	Investissement	172 956.57 €	119 844.85 €
	TOTAUX CUMULES	444 440.54 €	795 326.72 €

Résultats de clôture de l'exercice 2020

	Résultat de clôture exercice 2019	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultats exercice 2020	Transferts de résultats (résultats budget établissement → Grand Dole)	Résultats de clôture 2020
Investissement	-115 189.28		+ 18 679.74	+ 43 397.85	= -53 111.69 €
Fonctionnement	408 037.07	- 115 189.28	+ 97 351.82	+ 13 798.29	= 403 997.90 €

M. Jean-Luc LEGRAND quitte l'assemblée et donne pouvoir à Mme Edith GRILLE, 1^{ère} adjointe.

- Le conseil municipal adopte par 14 voix le compte administratif et le compte de gestion 2020.

Vote des taux d'imposition

La mise en œuvre de la réforme des impôts directs locaux, en particulier la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le schéma de financement des collectivités locales et le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

Le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) se traduit, à compter de 2021, par un nouveau taux de référence de TFB.

Pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

En 2020, le taux de TFB du département était de 24,36 %.

En 2020, le taux de TFB de la commune était de 15,93 %.

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 dans les conditions ci-dessous :

Taxe Foncière Bâtie : 40,29 % (15,93 % + 24,36 %)

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,75 %

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 14 voix ces taux d'imposition.

Vote du budget primitif, affectation des résultats et provisions budgétaires

Mme Edith GRILLE donne lecture du budget prévisionnel en investissement et en fonctionnement pour l'année 2021.

Ces budgets s'équilibrent comme suit :

- Section Fonctionnement : Dépenses : 680 866,21 euros.
Recettes : 680 866,21 euros.
- Section Investissement : Dépenses : 1 064 359,90 euros.
Recettes : 1 064 359,90 euros.

Monsieur Jean-Luc LEGRAND remercie Mme Edith GRILLE, 1^{ère} adjointe en charge du budget, Mme Anne-Marie FUMEY-HUMBERT, conseillère municipale, et Célia PARIS, secrétaire de mairie, pour leur collaboration dans la préparation du budget 2021.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à 14 voix et 1 abstention, le budget primitif de l'année 2021.**

Numération voirie

Suite aux remarques faites par la Poste et diverses sociétés de livraison sur le fait que certaines habitations de la commune n'avaient pas de numéro dans leur rue, M. le Maire propose l'attribution suivante :

- le numéro 3 pour la maison de M. Rebouillat dans la rue du Pavillon.
 - les numéros 1 et 1A pour les logements de Mme Colin dans la rue du Gouffre.
 - le numéro 1bis pour la maison de M. Pellier dans la rue du Gouffre.
 - le numéro 3 pour la maison de M. Durand dans la rue du Gouffre.
 - Les appartements de la SCI LA Benoit porteront tous l'adresse 28 grande rue, et seront différenciés par la déclinaison des numéros d'appartements (du n°1 au n°10).
- **Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.**

Club Acheteurs

De façon à pouvoir bénéficier de tarifs de commandes groupées, sans obligation d'achat, la commune doit adhérer au club Acheteurs du Grand Dole.

- **Le conseil municipal valide à l'unanimité cette adhésion.**

Subventions

M. le Maire propose de subventionner à hauteur de 500 euros les différents travaux électriques effectués dans l'église de Villette-lès-Dole par la paroisse Clauge-et-Loue.

- **Le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention.**

A.D.M.R.

M. le Maire propose de subventionner à hauteur de 200 euros l'association A.D.M.R. qui intervient dans 17 foyers de Villette-lès-Dole.

- **Le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention.**

Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'attribuer 3 heures supplémentaires de travail à M. Amiot, actuellement agent communal en contrat C.U./C.A.E, suite à sa demande personnelle.
- M. le Maire informe le conseil municipal de l'encaissement d'un chèque de 40 euros correspondant à l'équivalent d'un affouage réalisé par un Villettois suite au nettoyage d'arbres cassés.
- M. le Maire informe le conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 Juin.
- M. le Maire informe le conseil municipal de la réception de la lettre de Mme la sénatrice Chauvin remerciant la commune d'avoir voté une motion de soutien pour le maintien des hôpitaux publics de Dole.
- M. Jean-René CURLY informe le conseil municipal que le Plan d'Aménagement de la forêt communale est consultable en mairie.
- Mme Séverine SERGEANT informe le conseil municipal que le fleurissement de la commune sera réalisé début mai.
- M. le Maire tient à remercier M. Jean-François COULON et les deux agents communaux pour la réalisation des décors de Pâques suspendus dans les arbres de l'école qui sont très appréciés par les élèves.
- M. le Maire informe le conseil municipal que l'enlèvement des arbustes du rond-point est très apprécié par les Villettois car il a apporté plus de visibilité et de sécurité.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il sera dorénavant fait appel aux services de la fourrière du Grand Dole lorsque les propriétaires de véhicules en stationnement gênant n'auront pas fait le nécessaire après avertissement de la mairie.
- M. le Maire informe le conseil municipal que M. René CURLY ancien maire de Villette-lès-Dole, a sollicité personnellement auprès de M. le Préfet du Jura, l'octroi du titre de maire honoraire, en date du 20/11/2020. M. CURLY est nommé maire honoraire en date du 11/03/2021. Ce titre est attribué, sur demande, par le représentant de l'Etat dans le département, aux anciens maires, maires-délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans. Ce titre n'apporte aucune prérogative ni indemnité.

M. Jean-René CURLY informe le conseil municipal que le revêtement ainsi que le marquage au sol de la Route Départementale 405 traversant la commune seront entièrement refaits au printemps 2021. Ces travaux sont à la charge du Conseil Départemental.

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a assisté à l'attribution des logements sociaux de Villette-lès-Dole par l'office Grand Dole Habitat. Il est à noter qu'environ 200 dossiers avaient été déposés pour seulement 8 logements. Les premiers locataires emménageront le 1^{er} Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25

Fait à VILLETTE-LES-DOLE, le 29 mars 2021

Le maire
Jean-Luc LEGRAND

